

### Réponse à l'interpellation de Monsieur Grégory BENVEGNA

#### **Objet : Mesures prises dans le cadre du Plan Grands Froids.**

L'opérateur liégeois du Plan est le Relais Social du Pays de Liège.

C'est au Relais social que revient la mission d'organiser la coordination du PGF en concertation avec les autorités communales concernées.

Pour ce faire, le Relais est subventionné par la Wallonie et le pouvoir fédéral.

Concrètement, à Liège, un abri supplétif de 35 places est ouvert à la Caserne Saint-Laurent. Il vient renforcer les places disponibles à l'Abri de Nuit du CPAS, rue sur la Fontaine (30 lits toute l'année) et à l'Abri de Nuit « Thermos » (26 lits) qui est ouvert de fin octobre à fin avril.

Avec les 5 lits en Maison d'accueil, cela porte la **capacité d'accueil de nuit actuelle à 96 lits** pour le seul territoire liégeois.

Il y a une gradation dans l'activation lorsque des périodes de grands froids sont annoncées ou en cours.

Si les températures extrêmes perdurent, le Bourgmestre peut décider de mesures supplémentaires allant jusqu'à la réquisition d'un endroit public ou la prise d'une ordonnance de police demandant aux agents d'amener toute personne à la rue vers un endroit chauffé.

Ces mesures ont été prises l'an dernier.

La situation est évaluée au jour le jour par les équipes de terrain.

Pour terminer, trois remarques :

- Je souligne que nous sommes la première ville wallonne en termes de capacité d'accueil.

- Au niveau de l'agglomération liégeoise, seule les Villes de Liège et de Seraing prennent une part active à la prise en charge des personnes en grande difficulté durant l'hiver.
- Nous commanderons prochainement, conjointement avec Charleroi et peut-être Bruxelles, une étude juridique pour voir comment modifier le cadre législatif de manière à pouvoir prendre des mesures à l'égard des personnes qui refusent toute aide et mettent leur vie en danger lors des périodes de froid morbide.